



SALAIRES 2023

Nouvelle proposition de la Direction le 28 novembre :
Enveloppe globale de

5%
+ PPV DE 1 000 €

Pour la CFE-CGC, cette proposition reste inférieure à nos demandes mais va dans le bon sens

Classes 1 à 4

Classes 5 à 7

Augmentations générales (versées en janvier 2023)

3,5%

avec un minimum de 1 200 €
(soit 4% pour un salaire de 30 000 €)

3%

avec un maximum de 1 800 €
nous avons demandé à relever ce plafond à 2 250 €

Augmentations individuelles (versées T1.2023 à effet rétroactif de janvier)

1,5%

2%

Montants cibles de l'ensemble des variables revalorisés de 5%

Prime de Partage de la Valeur (PPV, versée en janvier)

1 000 €

Pour un salaire brut jusqu'à 65 000 € (avec condition d'ancienneté)
La PPV sera versée également aux salariés des réseaux de distribution
La CFE-CGC avait demandé un réajustement pour 2022, qui se traduit par cette prime

La CFE-CGC, premier syndicat d'AXA, a convaincu la Direction de choisir une ligne responsable en matière de pouvoir d'achat